



COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 25 OCTOBRE 2013

Président : Thierry DECOSTERD

Secrétaire de séance : Pierre BARBIER

Elus représentés : 56

Ordre du jour

- Rapport du Président,
- Finances : bilan financier et vote de crédits anticipés pour 2014,
- Travaux,
- Exploitation,
- Assainissement Non Collectif,
- Patrimoine bâti,
- Communication,
- Microcentrale,
- Questions et informations diverses.

1. Rapport du président

M DECOSTERD ouvre la séance en remerciant les personnes présentes. Il en profite pour saluer les agents du syndicat pour leur sens du service public rendu, ainsi que les élus qui l'accompagnent dans les décisions, pour assurer l'évolution du syndicat et contribuer à en diffuser une image positive auprès des usagers.

Il profite donc de cette occasion pour rappeler aux délégués les évolutions de la structure syndicale qui s'est renforcée au cours des dernières années :

- Clarification des statuts (*Chenevrey en 2009*)
- Transformation en syndicat à la carte (*eau potable obligatoire et assainissement non collectif facultative, en 2012*)
- Prise de compétence Assainissement non collectif (*prestations de services CCVP, Chevigney sur l'Ognon, Boussières, Grandfontaine, Montferrand le château*)
- Certification ISO 9001 et 14001 (*bureau Véritas en 2012*)
- Vente d'eau en gros à la commune de VENERE (*fin 2011*) et Chenevrey (*2014*)
- Prestations de services collectivités voisines (*Recherches de fuites principalement*)
- Implication plus forte dans le cycle de l'eau avec actions en amont notamment (*collaboration SMABVO*)

Concernant la tarification de l'eau, il explique que le syndicat, par sa gestion à long terme, maîtrise son évolution tarifaire qui n'a pas subi et ne devrait pas subir d'évolution brutale.

En effet, le syndicat pratique l'autofinancement des travaux car ils sont prévisibles et surviennent d'une nécessité de renouvellement des infrastructures constituant le patrimoine de la collectivité (600 km de canalisations et branchements)

La réalisation des plans informatiques du réseau et la mise en place d'un système d'information géographique permettent d'avoir une vision claire de l'état du patrimoine et des besoins de remplacement à venir. Le rythme de travaux pris par le syndicat permettra ainsi un renouvellement du patrimoine dans un délai de 60 à 80 ans, qui est la durée de vie escomptée des canalisations posées à ce jour.

De plus, l'autofinancement permet d'avoir un tarif qui ne fait pas supporter le poids financier aux générations futures d'usagers par des hausses brutales du prix de l'eau. Un recours trop systématique à l'emprunt altère les marges de manœuvres ultérieures. Le renouvellement des réseaux pouvant se poser de manière concomitante avec d'autres investissements (qualité de l'eau, sécurisation, ressources, traitements, réservoirs, respect de la réglementation, nouveaux aspect sanitaires, ...), il est utile de conserver un potentiel d'emprunt.

Ainsi l'état actuel, décrit ci-dessous permet un équilibre:

- Passage de 4 tranches à 2 tranches de tarif (*Mars 2009*)
- Maintien du montant de la part fixe
- Evolution modéré du tarif de 1.08 à 1.15 euros par m3 pour la première tranche
(*A noter que les redevances Agence de l'eau en fortes augmentations (de 0 à 0.28 euros/m3 redevance pollution en 5 ans) imposées au syndicat qui sert de trésorier*)
- Endettement quasi nul et aucun nouvel emprunt
- Investissements maintenus à hauteur de 8 millions d'euros H.T. (*25 km de*

canalisations)

Le président se satisfait de la souplesse et du gain d'efficacité et financier de la réalisation de la maîtrise d'œuvre en interne depuis 3 ans maintenant, qui permet un suivi rigoureux des travaux neufs.

Il rappelle qu'au niveau de la ressource, celle-ci est sécurisée à ce jour grâce à divers travaux cités ci-dessous, tant au niveau qualité que sécurité, mais qu'il faut rester vigilant.

- Création d'un puits supplémentaire à Saint Vit et mise en place de nouveaux périmètres de protection (*Maintien d'un agriculteur biologique sur nos terrains*)
- Clôture pour limiter accès gens du voyage
- Prospectives recherches en eau secteur de Chenevrey

Il explique que l'activité d'exploitation connaît des bons résultats, à en juger par le rendement du réseau de 83.6 %, et la satisfaction des abonnés pour le service rendu. Les investissements de ces dernières années dans les équipements y ont fortement contribué :

- Télégestion sur tous les sites et des compteurs isolés
- Rénovation des stations de pompages (électricité et électromécaniques, toutes sauf Courchapon)
- Remplacement de tous les branchements plomb
- Mise en place d'un programme interne d'analyses (250 à 300 analyses par an)
- Nettoyage air/eau des canalisations pour limiter la remise en suspension de dépôts anciens
- Evolutions matériel par divers achats importants
 - Camion ampliroll
 - Minipelle 2.5T
 - Caisson à enrobés
 - Tronçonneuse à chaîne
 - Enregistreurs de bruit mobiles pour recherche de fuites

A ajouter à cela que les travaux entrepris dans les bâtiments ces dernières années ont permis une remise à niveau de ce patrimoine. Plus particulièrement la partie destinée au personnel a permis une amélioration du confort et des conditions de travail. Les principales modifications ont résidé dans :

- Rénovation des vestiaires et ateliers
- Vidéosurveillance du site de courchapon
- Geolocalisation des véhicules
- Climatisation des bureaux étage
- Renovation des bureaux
- Création de box de rangements extérieurs
- Rénovation des réservoirs (peinture, huisserie, électricité, maçonnerie,...)

Outre l'aspect technique, le président précise que des évolutions administratives indispensables à l'efficacité du service tenant compte des contraintes actuelles ont eu lieu :

- Dématérialisation des actes administratifs et budgétaires
- Appel d'offres de fournitures annuel (réseaux et administratives)
- Renégociation systématique des contrats d'assurances
- Adhésion FNCCR (assistance juridique)
- Dématérialisation des DT/DICT/ATU (Protys)

Il revient ensuite sur l'aspect communication qui lui paraît important pour faire comprendre aux usagers et différents acteurs, le fonctionnement de la structure, nos métiers et nos contraintes. Sans oublier la mise en place d'un accueil pédagogique gratuit aux écoles et associations qui le souhaitent.

Le volet communication c'est étoffé et se décline ainsi :

- Compte rendus de réunions aux délégués et sur site internet
- Site internet et site mobile mis à jour régulièrement
- Magazine du val de l'Ognon une fois par an dans les boites aux lettres
- Accueil des écoles et groupes
- Aménagement salle pédagogique
- Diffusion d'articles dans la presse
- Participation à des journées techniques (*ASCOMADE, CLUSTERS, Ville de BESANCON...*)

Le président indique aussi la volonté du syndicat à évoluer en tenant compte des attentes des usagers et des contraintes réglementaires liées au service public de distribution de l'eau. Les actions suivantes en témoignent.

- Adaptation du règlement de service (*facturation au locataire, fuites après compteurs,...*)
- Renouvellement réglementaire des compteurs d'eau tous les 15 ans
- Généralisation de compteurs radio (70%)
- Mise en place du prélèvement automatique

Le président s'arrête un instant sur l'importance du capital humain qui permet au syndicat de fonctionner et retrace quelques évolutions majeures dans ce domaine :

- Une embauche de technicien (*SIG et SPANC*)
- *Accueil de stagiaires*
- Fiches des postes personnalisées
- Deux entretiens individuels par an
- Abandon de la notation
- Règlement intérieur créé
- Accès à la formation facilités
- Participation mutuelle et garantie salaire
- Généralisation d'une tenue de travail
- Généralisation des EPI (gants, lunettes, casques, protections auditives....)

Enfin, le président aborde quelques projets en cours :

- Rénovation de la salle des filtres
- Vente d'eau en gros aux communes de Pin, Chambornay et Vregille qui connaissent des problèmes récurrents de qualité de l'eau
- Création d'un nouveau bâtiment

2. Approbation du PV de la séance précédente/nomination d'un secrétaire de séance

Le PV de la séance précédente est adopté à l'unanimité. M. BARBIER est nommé secrétaire de séance.

3. Finances

M. DECOSTERD dresse un état financier au jour de l'assemblée.

	Mandats émis	Titres émis	Reprise des résultats antérieurs	Résultat
Exploitation	2 186 984,69	2 279 091,31	415 365,38	507 472
Investissement	1 399 217,41	1 563 173,29	231 075,93	395 031.81

A ce bilan, il convient d'ajouter les dépenses à venir par les appels d'offres en cours concernant la liaison Vaux les Prés Villers Buzon, le renforcement de Bonboillon et le renforcement rue du moulin à Courchapon. Le montant de ces dépenses est estimé à 800 000 euros.

A noter que les investissements sur la construction d'un nouveau bâtiment et l'aménagement de la salle des filtres à Courchapon sont repoussés à l'année prochaine. En effet pour le dernier cas, la mise en place d'un pilote s'est révélée nécessaire pour valider les bases du dimensionnement des futurs filtres.

M. ROLLET rappelle que les futurs travaux consistent en la mise en place d'une déferrisation biologique grâce aux seules bactéries, à la place du traitement physico chimique actuelle dont l'oxydation a lieu dans des cuves spécifiques avec oxygène de l'air puis filtration sur sable. Les travaux permettront de réduire le nombre de cuves, de mettre des instruments de mesures et d'assurer un lavage automatique.

L'année devrait pouvoir se solder sans emprunt.

Concernant le budget annexe du SPANC, il se présente comme suit :

	Mandats émis	Titres émis	Reprise des résultats antérieurs	Résultat
Exploitation	11 494.01	47 786	-25433.13	10858.86

En ajoutant les restes à réaliser dépenses de personnel, notamment, le budget devrait s'équilibrer.

Ceci montre bien que le montant des redevances a bien été calibré, à la mise en place de ce service, contrairement aux premières critiques reçues par le syndicat sur le sujet.

Concernant les deux budgets, deux décisions modificatives ont été prises lors d'un précédent bureau, afin de pouvoir assurer d'une part un paiement présenté tardivement par BEREST pour des frais de maîtrise d'œuvre de 2009, et d'autre part de pouvoir assurer un remboursement de trop perçu pour un abonné du SPANC.

- un transfert de crédit du compte 2315-42 (AEP 2013) au compte 2315-30 (AEP 2009) pour un montant de 2759.28 € HT afin de pouvoir honorer la facture.
- un transfert de crédit du compte 6226 « Honoraires » au compte 673 pour un montant de 100€.

M. DECOSTERD propose enfin une délibération pour ouvrir des crédits en investissement pour le budget 2014, à hauteur de 100 000 euros au chapitre 21 et 400 000 euros au chapitre 23.

En effet, sans cette délibération, il n'est pas possible de payer des travaux non engagés, avant le vote du budget qui aura lieu en mars, par exemple remplacement d'une pompe de puits, travaux sur canalisations, achat de matériels électriques..., ce qui peut poser des problèmes d'exploitation.

4. Programme de travaux

M. BELIARD récapitule l'ensemble des travaux réalisés depuis le début de l'année, qui représente 1 177 000 euros d'investissements.

Il explique qu'il n'y a plus de travaux en cours. Le dernier chantier de la grande rue à Vaux les Prés est terminé.

Comme expliqué précédemment, les appels d'offres sont en cours concernant les travaux de la liaison Vaux les Prés Villers Buzon, le renforcement de Bonboillon et le renforcement rue du moulin à Courchapon. Les remises des offres sont prévues en novembre.

Ces chantiers démarreront vraisemblablement début 2014.

Concernant le programme prévisionnel 2014, M. Béliard et Rollet présentent les chantiers prévus. Le syndicat attend encore des confirmations des communes, notamment pour les projets de Pelousey et Rouffange.

Dép	Lieu	Description	Coût	Commentaires
25	BURGILLE/CHAZO Y	Réhabilitation grande rue	90 000	Projet de voirie communale
25	DANNEMARIE	Réhabilitation rue des Fins	110 000	Projet de voirie communale
25	FRANNOIS	Réhabilitation secteur vamda	40 000	Casses et réparations difficiles
25	LANTENNE VERTIERE	Réhabilitation chemin des Ages	15 000	Casses fréquentes
25	LAVERNAY	Réhabilitation rue des Prêles	50 000	Projet assainissement communal

25	PELOUSEY	Réhabilitation rue du chêne beni	450 000	Défense incendie, projet d'eaux usées communal. A valider par la commune, y compris participation
25	RECOLOGNE	Réhabilitation rue du cimetière	120 000	Projet de voirie communale
25	SIEVO	Rénovation salle des filtres	350 000	Vétusté, dysfonctionnements
39	ROUFFANGE	Renforcement rue de la fontaine	40 000	Projet de voirie communal
39	TAXENNE	Renforcement rue de l'Eglise	65 000	Casses fréquentes
70	CHANCEY	Renforcement route de Motey	80 000	Défense incendie. Participation communale à valider
70	TROMAREY	Route de Bonboillon	à chiffrer	Projet voirie communale
	TOTAL		1 410 000	

M DECOSTERD remercie les services du Conseil Général du Doubs pour la prise en compte des demandes du syndicat sur un assouplissement, dans des situations justifiées, des règles de mise en œuvre des revêtements de voirie.

5. Exploitation

M. ROLLET présente les éléments essentiels de l'activité des différentes équipes.

Ainsi, le rendement du réseau à ce jour atteint 83.6%. Il y a eu 20 casses de canalisations, liées à la vétusté de certaines canalisations.

Au niveau de la qualité, une analyse non conforme au niveau de la bactériologie a été mesurée à Rouffange. Il n'y avait pas de problème sur le réseau et la contre analyse faite par le syndicat s'est révélée négative le lendemain : il en a été de même pour celle faite par l'ARS. Le secteur de Rouffange est un secteur où il a peu de chlore résiduel, étant donné les faibles consommations des environs.

Le syndicat étudie des possibilités de chloration intermédiaire pour maintenir un résiduel de chlore plus élevé.

A noter que le syndicat réalise en contrôle interne plus de 250 analyses bactériologiques annuellement.

Par ailleurs la qualité physico chimique de l'eau est tout à fait satisfaisante.

Les équipes techniques ont procédé au renouvellement de 900 compteurs et la pose de 133 nouveaux compteurs. Il s'agit de l'activité principale des agents techniques (plus de 50% du temps)

L'équipe administrative a intégré un nouveau logiciel de comptabilité et facturation, mis à disposition par le Conseil Général du Doubs (e magnus), ce qui a permis la mise en place du nouveau protocole d'échange avec la trésorerie, à savoir PESV2.

Globalement, le service rendu donne satisfaction aux abonnés, et les équipes sont à l'écoute des usagers pour rendre le meilleur service, avec le plus de réactivité possible.

5. Assainissement non collectif

M. Gauthier, vice-président en charge de cette compétence, rappelle que les diagnostics initiaux ont été réalisés, au nombre de 450, et qu'il en ressort une centaine d'installations à risques pour lesquelles la réglementation impose une réhabilitation sous 4 ans ou un an en cas de vente.

Par conséquent la démarche du syndicat est d'organiser une réhabilitation regroupée de ces installations présentant un risque avéré pour les volontaires afin qu'ils puissent bénéficier d'une aide de 3000 euros maximum de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse.

Une réunion publique a eu lieu le 18 octobre dans les locaux du syndicat pour expliquer la démarche aux personnes concernées et répondre à leurs questions. Une cinquantaine de personnes était présente.

Cette opération de réhabilitation est basée sur le volontariat. Elle est réalisée sous maîtrise d'ouvrage privée. Elle engage le particulier à réaliser une étude à la parcelle et à réaliser des travaux dans les règles de l'art dans un délai de 3 ans.

Les étapes sont les suivantes :

1. **Inscription** : Cette étape permet au SPANC de recenser les personnes intéressées par l'opération et de faire la demande d'aide à l'Agence de l'Eau.
2. **Autorisation pour démarrage des travaux** : Avant le démarrage des travaux, il **faudra attendre la notification du SPANC** précisant :
 - le montant prévisionnel de l'aide,
 - l'autorisation de démarrer les travaux (avec dates butoirs de démarrage),
 - la date butoir d'achèvement des travaux,
 - la date limite de transmission de pièces justificatives des dépenses.
3. **Réalisation de l'étude de sol** : Un bureau d'étude doit réaliser chez le particulier une étude de sol pour définir la solution à mettre en place pour traiter les eaux usées de l'habitation, selon les caractéristiques du terrain.
4. **Demande d'installation d'un dispositif d'assainissement non collectif** : Remplir le formulaire disponible au SPANC, et le renvoyer signé accompagné de l'étude de sol, pour l'instruction et la validation de votre demande. **Attendre l'acceptation du SPANC.**
5. **Devis travaux** : Une fois la demande acceptée par le SPANC, consulter les entreprises afin d'obtenir les devis de vos travaux.

6. **Vérification d'exécution des travaux** : Contacter le SPANC 48 h avant le début des travaux afin qu'un technicien se déplace sur le chantier et vérifie le respect du projet défini et sa bonne mise en œuvre.

Par ailleurs, il existe d'autres aides pour les particuliers devant procéder à des travaux de ce type:

- des aides attribuées par l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (Anah) ;
- de l'application d'un taux réduit de TVA (7 % passera à 10 le 01/01/2014) selon certaines conditions
- de l'écoprêt à taux zéro (éco PTZ), selon des conditions d'éligibilité, pour des travaux concernant la réhabilitation des dispositifs d'assainissement non collectif ne consommant pas d'énergie (loi de finances n° 2008-1425 du 27 décembre 2008, pour 2009). Le montant est plafonné à 10 000 EUR et est cumulable avec les aides définies ci-dessus.
- D'aides de certaines caisses de retraite
- De prêt de la CAF

En conclusion, il est offert une opportunité de réhabilitation avec aides financières pour les intéressés qui souhaitent s'inscrire.

Le syndicat reste à disposition pour rendez-vous sur le terrain ou explications téléphoniques.

6. Certification ISO 9001 et 14001

M. Claude Maire expose le résultat de l'audit de suivi qui a eu lieu par le bureau Véritas les 9 et 10 septembre derniers.

La conclusion est positive, permettant ainsi la poursuite de la validité du certificat, ce qui témoigne du travail régulier et sérieux des équipes dans la démarche.

A noter toutefois deux non-conformités mineures qui seront levées sous un mois. La première concernent la non réalisation d'un exercice de situation d'urgence (inondation, feu, explosion...) et la seconde le non report par écrit de l'étalonnage de certains appareils de mesures.

7. Bilan patrimoine bâti et nouveau bâtiment de Courchapon

M. CORDIER présente son rapport de visite des sites. Beaucoup de travaux, notamment de rénovation des façades ont eu lieu en régie cet été. Les travaux restants à réaliser diminuent fortement, preuve que l'effort de remise à niveau porte ses fruits.

Concernant la construction d'un nouveau bâtiment à vocation de garage, une solution d'extension du bâtiment existant de la salle des filtres, rendu possible dans la nouvelle carte communale de Courchapon, est à l'étude par le bureau d'architecture Ad'hoc de Gray.

Cette nouvelle solution permettra de traiter le problème du stockage et de la manutention des tuyaux fonte. Il offre aussi l'avantage de conserver une certaine harmonie du site.

Enfin, une étude a été réalisée pour la mise en place de panneaux solaires sur le bâti existant. Le retour sur investissement du projet est à peine assuré. Il présente de surcroît des incertitudes financières et techniques : il est donc abandonné.

8. Communication

M. GAUTHIER explique que le site internet continu à être régulièrement visité, en légère progression par rapport à l'année dernière. Une nouvelle version est en cours, permettant la consultation du site sur les smartphone.

Cette année, 5 écoles sont venues visiter le syndicat dont trois étaient déjà venues l'année dernière.

Enfin, il présente la nouvelle couverture du magazine. Il remercie les délégués pour la distribution du magazine du val l'année dernière.

Il sollicite à nouveau leur participation pour le nouveau document qui est en cours de rédaction.

9. Microcentrale

M. Rollet explique que la microcentrale est enfin en service depuis une semaine. Le niveau actuel de la rivière ne permet pas une production importante.

Il rappelle que l'investissement de plus de 350 000 euros devrait être amorti sur 10 ans.

La production attendue permettra d'alimenter une centaine de foyer en énergie renouvelable.

Recette nette annuelle prévisionnelle	35 k€/an
Temps de retour net	10 ans maxi
Production estimée	414 000 kWh Équivalent 100 foyers
Prix de revente de l'électricité	9.69 c€/kWh
Coût d'achat actuel de l'électricité de la station de Courchapon	HP hiver 7.075 c€/kWh HC hiver 4.458 c€/kWh HP été 3.039 c€/kWh HC été 1.99 c€/kWh Hiver de novembre à mars soit 5 mois
Consommation annuelle de la station de Courchapon	94 000 kWh en HP 256 000 kWh en HC Soit 350 000 kWh au total Soit 20 000 euros H.T par an

